



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	7	5

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

OBJET : 38-4 - ASSOCIATION RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FETES ET TRADITIONS DES GENS DE MER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Louis LO FARO, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

90047

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le -6 AVR 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le -6 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-4 - ASSOCIATION RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FÊTES ET TRADITIONS DES GENS DE MER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'Association « Fêtes et Traditions des Gens de Mer d'Antibes » est une association loi 1901 dont l'objet social est d'animer, promouvoir, créer et développer toutes manifestations liées aux traditions et à l'histoire des pêcheurs et marins d'Antibes Juan-les-Pins.

L'Association organise chaque année la traditionnelle Fête de la St Pierre, fin juin sur le Bastion St Jaume et le domaine public maritime. Ces fêtes perpétuent les traditions maritimes de la Ville et sont très populaires auprès des Antibois mais aussi des touristes.

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présente pour la Commune l'organisation de cette manifestation, dont l'initiative revient à l'Association, en terme d'animation et de participation à la vie culturelle locale, il est proposé de définir les objectifs à atteindre par l'Association et les moyens mis à sa disposition à cet effet et notamment les moyens prévus dans le cadre de la Délégation de Service Public du Port Vauban entrée en vigueur le 30 décembre 2016, pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de ladite Délégation de Service Public, l'article 27 de la convention précise par son annexe 13 que le Délégué assure la prise en charge financière de l'évènement « Fête de la Saint Pierre ». Ainsi, le délégué VAUBAN 21 contribuera à hauteur de 20 000€ H.T. au titre de l'année 2017. Il est également prévu dans cette annexe l'accès gracieux du domaine public pour l'accueil de la manifestation.

La Commune apporte également sa contribution à l'organisation de cette manifestation au titre de l'intérêt général que celle-ci présente. Pour l'année 2017, cette participation est prévue sur l'aspect logistique et mise à disposition de matériel.

Afin de formaliser ces éléments, une convention d'objectifs et de moyens est nécessaire. Elle est consentie pour trois ans.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Fêtes et Traditions des Gens de Mer d'Antibes ainsi que tous les éventuels avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.38-4 - ASSOCIATION RELEVANT DU SECTEUR ANIMATION - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION FETES ET TRADITIONS DES GENS DE MER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 06/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/04/2017

Numéro de l'acte : DCM900-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170330-DCM900-17-DE

Date de décision : 30/03/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes